



TABLEAUX DES GARANTIES

CAP AVENTURE

POLICE D'ASSURANCE N°22 43 701

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE HORS DU PAYS DE DOMICILE	
Au 1er Euro ou après intervention de la CFE selon l'option choisie	
Frais médicaux à l'étranger	200 000 € monde entier, 1 000 000 € aux USA - Canada (avec la formule USA-Canada)
Franchise	Sans franchise, sauf USA Canada franchise 35 €
Frais dentaires	600 € / an
Frais dentaires consécutifs à un accident	440 € / dent - maximum 1 300 € / sinistre
Prise en charge des frais de complication de grossesse à l'étranger uniquement	À hauteur de 75% des frais réels avec un maximum de 8 000 € (franchise de 25 €)
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation suite à un accident ou maladie	30 € / jour, franchise 5 jours, maximum de 300 €
Frais d'optique consécutifs à un accident	400 €
FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE DANS LE PAYS DE DOMICILE	
Frais médicaux suite au rapatriement dans le pays de domicile (maximum 30 jours)	Maximum 15 000 € - Franchise 30 €
Frais médicaux en cas de retour temporaire (maximum 30 jours)	Maximum 15 000 € - Franchise 30 €
ASSISTANCE AUX PERSONNES À L'ÉTRANGER	
Rapatriement vers le domicile	Frais réels
Transport médical d'urgence	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels
Prolongation de séjour sur place	80 € / jour / personne, 10 jours maximum
Présence en cas d'hospitalisation	Billet A/R + frais d'hôtel 80 €/jour (max 10 jours)
Retour des assurés accompagnants	Billet retour (ou billet AR de l'accompagnateur pour le retour des enfants mineurs)
Rapatriement en cas de décès	Frais réels
Prise en charge des frais de cercueil	2 000 €
Accompagnement du défunt	Frais de transport A/R + frais de séjour 80 €/jour (max 4 jours)

GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

ASSISTANCE AUX PERSONNES À L'ÉTRANGER

Assistance psychologique	3 entretiens téléphoniques
Frais de recherche et de premiers secours	À concurrence de 3 500 €, max 30 000 € par événement
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille	Billet A/R
Assistance passeport, pièces d'identité	Organisation du service
Assistance passeport, pièces d'identité (hors assistance)	À concurrence de 150 €

ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER

Avance de caution pénale à l'étranger	7 500 €
Frais d'avocat à l'étranger	13 000 €

GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE « VIE PRIVÉE » À L'ÉTRANGER

Tous dommages confondus	4 500 000 € (Limité à 1 500 000 € aux USA/ Canada) / par événement et par année d'assurance
Dont dommages matériels et Immatériels consécutifs confondus	450 000 € / par événement et par année d'assurance
Franchise	80 € par sinistre

GARANTIE BAGAGES À L'ÉTRANGER

Bagages et effets personnels	2 000 € / personne (sans franchise)
Dont sous-limitation au titre des objets Précieux et de valeur	1 000 € / personne (sans franchise)

GARANTIES INCIDENTS DE VOYAGE À L'ÉTRANGER

Retard de livraison de bagages de plus de 24 H	À concurrence de 150 €
Avance de fonds	À concurrence de 3 000 €

GARANTIES INDIVIDUELLE ACCIDENT À L'ÉTRANGER

Capital décès accidentel	12 000 €
Capital Invalidité permanente totale ou partielle accidentelle (barème Européen sans franchise)	50 000 €
Maximum en cas événement collectif garanti	2 000 000 €



Aon France
agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**.
Siège social
31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15
t +33(0)1 47 83 10 10
aon.fr

N° ORIAS 07 001 560
SAS au capital de 46 027 140 euros
414 572 248 RCS Paris
N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances